



Plérin, le 23 juillet 2025

Le CDG 22 poursuit sa dynamique pour que l'inclusion ne soit plus un défi, mais une évidence !

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor réaffirme son engagement pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi public des personnes en situation de handicap sur le département des Côtes d'Armor.

Présentation

Vendredi 5 septembre 2025, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor (CDG22) a signé officiellement la nouvelle convention (2025-2028) avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) en présence de :

- M. Vincent Le Meaux, Président du Centre de Gestion ;
- Mme Sévérine Baudouin, Directrice adjointe du FIPHFP ;
- Mme Nathalie Beauvy, vice-présidente du Centre de Gestion en charge de la santé au travail
- Mme Sophie Guihard, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion ;
- M. Laurent Félix, directeur territorial au handicap du FIPHFP Pays de la Loire ;
- Mme Laëtitia Couzic-Laurgeau, Directrice prévention et santé au travail ;
- Mme Laura Maitrallain, responsable du service insertion et maintien dans l'emploi

Depuis décembre 2008, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor entretient un partenariat fort avec le FIPHFP afin de promouvoir et développer de nombreuses actions en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les collectivités et établissements publics du département.

L'atteinte des objectifs est rendue possible par un travail en pluridisciplinarité et transversalité au sein du CDG avec l'intervention des professionnels de la direction prévention et santé au travail (Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi, médecine préventive, commissions médicales) mais aussi de l'emploi, des carrières et du juridique.

Cette nouvelle convention 2025-2028 vise à intensifier les actions conjointes et à atteindre des objectifs ambitieux en matière d'inclusion professionnelle pour une période de 4 ans, en accompagnant plus d'une centaine de collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor.

Il comporte 5 axes principaux :

- Axe 1 : Communiquer sur le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap
- Axe 2 : Favoriser l'employabilité et le recrutement de travailleurs handicapés (TH) dans la Fonction publique
- Axe 3 : Favoriser le maintien dans l'emploi
- Axe 4 : Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la Fonction publique
- Axe 5 : Action innovante (axe optionnel) de pilotage et animation de réseaux professionnels,

Le chiffrage global de la convention s'élève à 797 000€.



Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Établissement public à dimension départementale offrant une **palette de ressources mutualisées à plus de 500 collectivités et établissements publics locaux costarmoricains**.

Nous apportons une réponse à toutes les **problématiques de ressources humaines** (recrutement, emploi, carrière, formation, étude en organisation) et proposons des **prestations complémentaires pour l'aide à la gestion administrative des affaires locales** (conseils juridiques, informatique, prévention et santé au travail, archives, déontologie, médiation, recueil de signalement...). Nous assistons notamment **les élus locaux dans leurs missions d'employeur**.

Le Conseil d'Administration est composé de 29 élus, représentants des communes et établissements publics adhérents du département.

Président : Vincent LE MEAUX, président de Guingamp-Paimpol Agglomération

Les chiffres clés :

- Le CDG accompagne 482 collectivités & établissements affiliés et adhérents
- Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale en Côtes d'Armor était de 6.8 % en 2023 (le taux d'emploi légal est fixé à 6%).
- 100 collectivités accompagnées dans leurs démarches auprès du FIPHFP de 2021 à 2024

Plus d'informations sur www.cdg22.fr / suivez le CDG 22 sur



Le Fonds d'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse

◆ CDG 22 :

- Claire HOUTTEVILLE, resp. Communication & événementiel - 02 96 58 63 94 / 07 88 50 41 50 - communication@cdg22.fr
- Laura MAITRALLAIN, resp. Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi - 02 96 58 00 74 / 06 78 69 02 29 - sipme@cdg22.fr

◆ FIPHFP :

- Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59 - v.bonnet@agence-cid.fr
- Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 - c.lemahieu@agence-cid.fr